



***Mouliherne***

*L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 27 mars, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.*

*M. Laurent FERTE a été nommé secrétaire de séance.*

*Etaient présents : Alain BOURDIN – Laurent FERTE - Pierrette GILLIER - Stanislas HUART - Paul HERVÉ – Bruno DE COLIGNY – Romain CANTIN - Jean-Paul GUIDOIN - Sylvaine HERVÉ – Charlotte GIRARD - Valérie DELAIRE - Sandrine FAUVEAU*

*Etaient absents excusés : Guillaume DE LA TULLAYE - Olivier REMBERT*

*Etaient absents : Arnaud LENUD*

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 6 mars dernier, à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET LOTISSEMENT – EXERCICE 2022** : le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe : Lotissement La Promenade pour l'exercice 2022 dressés par le trésorier municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur et déclare que ceux-ci n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ORDONNATEUR (MAIRE) – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET LOTISSEMENT – EXERCICE 2022** : L'assemblée délibérante approuve les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe : Lotissement La Promenade pour l'exercice 2022 dressés par l'ordonnateur.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET LOTISSEMENT** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- En ce qui concerne le budget principal, et après avoir pris en compte les restes à réaliser 2022, d'affecter 31 445, 26 euros du résultat excédentaire de fonctionnement 2022 à la section d'investissement du budget primitif 2023, au compte 1068,
- En ce qui concerne le budget principal, et après avoir réalisé l'affectation d'une partie du résultat excédentaire de fonctionnement 2022 à la section d'investissement du budget 2022, de reporter au budget 2023, les résultats suivants : + 396 233, 73 euros en section de fonctionnement au compte 002 (Recette), et – 134 909, 00 euros en section d'investissement au compte 001 (dépense) ;
- En ce qui concerne le budget annexe du lotissement La Promenade, de reporter au budget 2023, les résultats suivants : - 26 649, 34 euros en section de fonctionnement au compte 002 (dépense), et 0,00 euros en section d'investissement au compte 001 (dépense)

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'attribuer un montant total de 3 450 euros aux associations pour la plupart Moulihernaises.

**VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR 2023** : L'assemblée délibérante décide de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux. Les taux sont les suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 43, 39 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) 32,95 %
- Taxe d'habitation (TH) : 11, 65 %

Les bases des valeurs locatives vont cependant augmenter au niveau national, dû à la forte inflation de 2022. Cela n'est malheureusement pas du fait de la commune.

**SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET LOTISSEMENT** : Considérant que la vente des terrains ne suffit pas à équilibrer le budget du lotissement, l'assemblée délibérante

décide de verser une subvention d'équilibre de 6 122,24 € euros du budget principal au budget annexe du lotissement communal "La Promenade II" (chapitre 65, compte 657363 pour le budget principal et chapitre 75, compte 75822 pour le budget annexe).

**VOTE DU BUDGET 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET LOTISSEMENT** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de voter les chapitres au budget principal 2023 de la commune comme présentés au conseil.
- de voter les chapitres au budget annexe 2023 du Lotissement La Promenade comme présentés au conseil.

- de voter le budget principal 2023 de la commune comme suit :

Fonctionnement :

La section s'équilibre en dépense et en recette comme suit : 1 134 688,73 €

Investissement :

La section s'équilibre en dépense et en recette comme suit : 842 327,32 €

- de voter le budget annexe du Lotissement La Promenade 2023 comme suit :

Fonctionnement :

La section s'équilibre en dépense et en recette comme suit : 26 649,34 €

Investissement :

La section s'équilibre en dépense et en recette comme suit : 0, 00 €

**AIDES AUX COMMERCES, A L'ARTISANAT ET AUX SERVICES DE PROXIMITÉ : APPROBATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION COMMERCE PLUS** : La politique conduite par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a pour objectif de dynamiser le tissu existant en favorisant le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services des centres-villes et centres-bourgs sur l'ensemble du périmètre communautaire. La Commission Commerce Artisanat Services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ont souhaité proposer un règlement d'intervention dans la continuité du règlement FISAC et poursuivre le soutien financier aux projets de modernisation, de sécurisation ou de mise en accessibilité des locaux commerciaux.

La subvention (plafonnée à 15 000 €) est prise en charge à parts égales entre la commune et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, soit respectivement 15% du projet HT.

Le périmètre de centralité est le centre-bourg de Mouliherne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement ci-annexé en faveur du dispositif COMMERCE PLUS relatif aux aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité ; d'approuver le périmètre de centralité communal éligible à COMMERCE PLUS ; de cofinancer les projets à hauteur de 15% des dépenses éligibles dans la limite de 7 500 € ; d'autoriser le Maire à signer tous les actes qui peuvent être subséquents à cette décision.

**DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE CONCOURS SPORT-SANTÉ 2023 – SAUMUR VAL DE LOIRE** : Considérant l'intérêt de la réalisation d'un parcours sportif de santé en accès libre sur la base de loisirs de la Louisière afin de la rendre plus attractive, le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au titre du Fonds de concours Sport-Santé ; d'approuver le plan de financement suivant : Coût de l'opération : 28 343, 20 € HT - Saumur Val de Loire (17, 64 % sollicité) : 5 000, 00 € - Autofinancement (82, 36 %) : 23 343, 20 € ; d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

**DÉNOMINATION DE VOIE « CLOS SAINT GERMAIN »** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue, valide le nom attribué à la voie communale comme suit : Allée du Clos et valide la numérotation de la salle communale et de chaque logement de 1 à 7. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CRÉATION D'UNE RÉGIE TRANSPORT SOLIDAIRE ET TRANSPORT ASSOCIATION** : La délibération à ce sujet est reportée afin de finaliser le règlement du transport solidaire et du transport association avant le vote.

**ECHANGE DE PARCELLES : PIGNON / COMMUNE DE MOULIHERNE** : Suite à la demande de Madame Annick PIGNON de déplacer le chemin de la Fontaine sur une de ses parcelles, un bornage a été réalisé le 29 juillet 2021 par le Cabinet Isabelle BRICHET-LHUMEAU, géomètre-expert foncier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à un échange de terrain sans soulte, entre les parcelles cadastrées :

Commune de Mouliherne Chemin rural de la Fontaine 000 F ...  
Et

Madame Annick PIGNON Près de la Fontaine 000 F 623

Madame Annick PIGNON Près de la Fontaine 000 F 624

De CHARGER l'acquéreur des frais de notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette cession.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**RESSOURCES HUMAINES :** Il a été décidé d'ajouter à un agent communal des heures complémentaires pour le transport scolaire, le ménage de l'école et des bâtiments publics jusqu'au retour de l'agent en poste le 20 mai 2023. Une personne contractuel a été recruté pour le poste de la secrétaire partant en congé maternité, elle sera en poste dès le 4 avril 2023 pour un tuilage de deux semaines.

**PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS :** Monsieur le Maire a rencontré une personne du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour la réfection de la place. Une étude de programmation sera réalisée avant la fin de l'année. Le Cabinet ZEPPELIN sera sollicité pour la conduite de cette mission selon le montant de convention qui nous sera donné à titre indicatif. Une proposition de convention devrait nous parvenir d'ici quelques jours.

**CITY STADE :** Une subvention est accordée pour le projet de city stade à hauteur de 17 880 €

**REPAS DES AINES / 8 MAI :** Le repas offert aux aînés est prévu comme chaque année le 8 mai après la cérémonie au monument aux morts. Les invitations ont été envoyées, nous avons pour l'instant 28 inscriptions. Des devis concernant la restauration sont en cours. Plusieurs élus seront présents pour aider à servir.

**CLOS SAINT GERMAIN :** Suite à l'appel d'offres, l'ouverture des plis est prévu le 12 avril 2023 à 15h30 à la mairie.

**RELAIS SAINT GERMAIN :** Les futurs gérants arrivent mi-avril. Des travaux d'électricité ont été réalisés la semaine dernière afin de les accueillir au mieux.

**COMMISSION FLEURISSEMENT :** Une barque a été trouvée pour habiller un parterre de fleurs à la lousière d'un montant de 200 €, elle sera rénovée. Les sculptures en bois en forme de pommes seront protégées et installées prochainement.

**ENERGIE :** Monsieur de Coligny a rencontré une personne du SIEMML pour un audit énergétique des bâtiments publics. Une rencontre a également eu lieu concernant l'éclairage public. Des travaux pourraient être envisagés sur l'éclairage notamment à l'Oisellerie, rue d'Anjou, et à l'église. Il est également prévu un remplacement de l'horloge de programmation et une remise au norme des armoires électriques.

**PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL PRÉVUE LE MARDI 2 MAI 2023 A 19h00.**

La séance est levée à 21h15.